



Extrait du UJFP

<http://ujfp.org/spip.php?article2192>

Derniers points d'information sur le colloque

- L'UJFP en action - Appels et manifestations -



Date de mise en ligne : jeudi 23 février 2012

Copyright © UJFP - Tous droits réservés

INFOS ET RÉSERVATIONS :
IAWPARIS8@GMAIL.COM



Paris 8 - Colloque - Point d'info (23 février au soir)

1) Ce vendredi à 14h, le tribunal administratif de Montreuil nous convoque pour une audience suite au dépôt de notre référé-liberté, qui vise à casser la décision du Président de Paris 8. Si nous vous tiendrons bien évidemment informés du résultat de cette plainte et de cette audience, chacun-e peut néanmoins venir y assister puisqu'elle est publique.

2) Les inscriptions pour le colloque continuent d'affluer. Plus de 250 à ce jour. Une seule adresse pour s'inscrire : iawparis8@gmail.com

3) Ce jeudi soir, Céline Lebrun (Collectif Palestine Paris 8), Ivar Ekeland (Président honoraire du Conseil Scientifique de l'ENS et de l'Université Paris-Dauphine) et Julien Salingue (Université d'Auvergne) étaient les invités du Forum Débat de Beur FM pour parler du colloque. L'émission peut être écoutée en se rendant sur la page suivante :

<http://collectifpalestineparis8.over-blog.com/article-emission-forum-debat-beur-fm-au-sujet-du-colloque-23-fevrier-100005412.html>

4) Cette semaine, l'ENS, puis l'EHESS, ont refusé d'attribuer des salles à des étudiants qui souhaitent organiser des conférences sur la Palestine. Une réaction collective a été décidée, avec l'organisation d'un meeting le 29 février au soir à la Bourse du Travail (rue du Château d'eau), contre la censure et pour la liberté d'expression, en présence (entre autres) de Stéphane Hessel et d'Omar Barghouti. Tous les renseignements sur :

<http://collectifpalestineparis8.over-blog.com/article-laissez-nous-parler-de-la-palestine-meeting-avec-stephane-hessel-et-omar-barghouti-29-fevrier-100005688.html>

Paris 8 - Colloque - Point d'info (22 février au soir)

1) Un référé-liberté sera déposé demain au tribunal administratif pour annuler la décision du président de l'Université. Le jugement sera rendu sous 48h. Donc au plus tard samedi matin.

2) Les inscriptions pour le colloque continuent d'affluer. Plus de 200 à ce jour. Une seule adresse pour s'inscrire : iawparis8@gmail.com

3) Le Snesup de Paris 8 a adressé une lettre au Président pour lui demander de lever l'interdiction :

"Monsieur le Président,

Le Snesup vous demande instamment de revenir sur votre décision de vendredi concernant la tenue d'une manifestation intitulée "Des nouvelles approches sociologiques, historiques et juridiques à l'appel au boycott international : Israël, un Etat d'apartheid ?" (...)"

La suite sur :

<http://collectifpalestineparis8.over-blog.com/article-communique-du-snesup-paris-8-contre-l-interdiction-du-colloque-99896831.html>

4) Le département Méditerranée/Monde Maghrébin de Paris 8 a lui aussi pris position :

"Nous apprenons avec stupeur et étonnement la décision de la direction de l'Université de retirer, après l'avoir donné, l'autorisation de la tenue d'un colloque intitulé « Des nouvelles approches sociologiques, historiques et juridiques à l'appel au boycott international : Israël : un État d'apartheid ? », qui devait se tenir les 27 et 28 février prochains à Paris 8 sous l'égide de spécialistes venus de différents pays (...)".

La suite sur :

<http://collectifpalestineparis8.over-blog.com/article-le-departement-mediterranee-monde-maghrebin-de-paris-8-contre-l-interdiction-du-colloque-99863063.html>

5) Plusieurs organisations juives ont pris position contre la décision de Paris 8 ces derniers jours, démontrant une fois de plus que le CRIF n'a pas le monopole sur la représentation des Juifs de France, et que le chantage à l'antisémitisme ne prend pas :

► L'Union Juive Française pour la Paix (UJFP) :

"L'Union Juive Française pour la Paix (UJFP), comme de très nombreux partisans de la liberté d'expression et du respect du droit, est consternée par votre décision d'annuler le colloque qui était prévu dans votre université les 27 et 28 février prochains sur le thème « Israël, Etat d'apartheid ? » (...)"

La suite sur

<http://collectifpalestineparis8.over-blog.com/article-lettre-ouverte-de-l-union-juive-francaise-pour-la-paix-ujfp-au-president-de-l-universite-de-paris-8-99896550.html>

► Une Autre Voix Juive (UAVJ) :

"UAVJ s'oppose énergiquement à la suppression du colloque de Paris VIII, prévu les 27 et 28 février à l'Université Paris VIII. Ce colloque, organisé par le collectif Palestine de Paris VIII, comptait sur la participation d'intervenants internationaux. Cette interdiction constitue une atteinte grave à la liberté d'expression. (...)"

La suite sur

<http://collectifpalestineparis8.over-blog.com/article-communique-d-une-autre-voix-juive-contre-l-interdiction-du-colloque-99895679.html>

► L'Union des Juifs pour la Résistance et l'Entraide (UJRE) :

<http://collectifpalestineparis8.over-blog.com/article-communique-de-l-union-des-juifs-pour-la-resistance-et-l-entraide-ujre-contre-l-interdiction-du-col-99897650.html>

6) La "lettre des 100" est devenue la lettre des 500, avec la publication de 200 nouveaux noms d'universitaires et/ou de chercheurs. La nouvelle liste est disponible ici :

http://collectifpalestineparis8.over-blog.com/pages/200_signataires_supplementaires_22_fevrier-6765434.html

7) La lettre ouverte au Président de Paris 8 continue d'être signée bien au-delà du milieu de l'enseignement et de la recherche. C'est ainsi qu'une pétition reprenant les termes de la lettre est signée à Paris 8 : à l'heure actuelle, près de 800 étudiant-e-s l'ont signée.

Point d'info (22 février)

Le 22 février

1) Le colloque est maintenu, malgré la position de la Présidence (voir point 5). Toutes celles et tous ceux qui souhaitent assister au colloque sont invité-es à s'inscrire en envoyant un mail à jawparis8@gmail.com. Attention, les places seront chères ! Plus de 80 inscriptions au cours des dernières 48 heures...

2) La "lettre des 100", devenue "lettre des 300", sera demain la "lettre des 500", puisque plus de 200 universitaires et chercheurs ont apporté leur signature. Plus d'un millier d'autres signataires, dont 600 étudiants de Paris 8, se sont joints à la démarche.

3) Le département Méditerranée/Monde Maghrébin de l'université de Paris 8 s'est à son tour prononcé contre l'interdiction du colloque :

"Nous apprenons avec stupeur et étonnement la décision de la direction de l'Université de retirer, après l'avoir donné, l'autorisation de la tenue d'un colloque intitulé « Des nouvelles approches sociologiques, historiques et juridiques à l'appel au boycott international : Israël : un État d'apartheid ? », qui devait se tenir les 27 et 28 février prochains à Paris 8 sous l'égide de spécialistes venus de différents pays (...)"

La suite sur

<http://collectifpalestineparis8.over-blog.com/article-le-departement-mediterranee-monde-maghrebin-de-paris-8-contre-l-interdiction-du-colloque-99863063.html>

4) Un communiqué d'organisations syndicales, politiques et associatives de Paris 8 (CGT, UNEF, NPA, UEC...) a été rendu public :

"Nous, organisations syndicales et associations de Paris 8, dénonçons l'annulation du colloque « Israël un Etat d'apartheid ? » organisé par le collectif Palestine de Paris 8. L'annulation de ce colloque préalablement autorisé par la présidence et le Conseil d'administration de l'Université (ayant même reçu une subvention du FSDIE de 2500Euros) est une remise en cause intolérable de la démocratie, de la liberté d'expression et de réunion au sein de notre université. (...)"

La suite sur

<http://collectifpalestineparis8.over-blog.com/article-communique-d-organisations-syndicales-politiques-et-associatives-de-paris-8-99863286.html>

5) Nous avons rencontré le Président de Paris 8 ce mardi. Il a maintenu sa position, tout en nous proposant une "solution" hors de Paris 8. Le communiqué suivant résume la position des organisateurs, qui ont notamment décidé

Derniers points d'information sur le colloque

de déposer un référé-liberté au Tribunal Administratif :

Paris 8 n'autorise toujours pas le colloque « Israël : un État d'apartheid ? », mais celui-ci aura bien lieu !

Communiqué du Collectif Palestine Paris 8, le 22 février

Le Collectif Palestine Paris 8 a rencontré ce mardi 21 février le Président de l'Université, Pascal Binczak. Ce dernier nous a signifié qu'il ne reviendrait pas sur sa décision de retirer l'autorisation qu'il avait préalablement accordée à la tenue du colloque des 27 et 28 février.

Les « arguments » du Président ne nous ont guère convaincus puisqu'il a essentiellement insisté sur le caractère « sensible » des questions abordées lors du colloque, principale explication, selon lui, du risque de « trouble à l'ordre public ».

Nous avons fait part au Président de notre consternation et de notre incompréhension et lui avons signifié qu'une telle annulation constituait un précédent dangereux, portant atteinte à la liberté d'expression et aux libertés académiques. Il nous semble en effet préoccupant que des universitaires et des chercheurs ne puissent pas présenter leurs travaux dans une université, au motif que ceux-ci seraient trop « sensibles ». Quel sera le prochain sujet « sensible » dont on ne pourra pas parler dans une université ?

La Présidence de Paris 8 nous a proposé d'aider à l'organisation du colloque dans un lieu situé à l'extérieur de Paris 8.

Nous n'avons pas répondu favorablement à cette proposition. Pour nous, le colloque doit se dérouler à l'université. C'est pourquoi nous déposons ce mercredi 22 février un référé-liberté devant le tribunal administratif afin d'obtenir l'annulation de la décision du Président.

Quelle que soit la décision du tribunal, le colloque aura lieu.

Nous invitons toutes celles et tous ceux qui ne l'auraient pas encore fait à signer la lettre ouverte au Président de Paris 8 (en envoyant un mail à censurecolloqueparis8@gmail.com). Nous invitons en outre toutes les personnes désireuses d'assister au colloque à s'inscrire en envoyant un mail à iawparis8@gmail.com.
